

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2020.0023/DP/SG du 3 février 2020 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant nomination du référent déontologue**

NOR : HASX2030039S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 *nonies* et 25 *octies* modifiés par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Daniel LUDET est nommé référent déontologue pour les agents de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision prend effet le 3 février 2020 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 février 2020.

*La présidente de la Haute Autorité de santé,*  
PR DOMINIQUE LE GULUDEC